



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul



SAS CTN AUDIT
Synergie Park 2 rue Louis Néel
59260 Lezennes

Fondation Institut Pasteur de Lille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Institut Pasteur de Lille
1 rue du Professeur Calmette 59000 LILLE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee")

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 487 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SAS CTN AUDIT Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la région de Douai
Siège social : Synergie Park, 2 rue Louis Néel
59260 LEZENNES
BP 40044 59891 LILLE Cedex 9
RCS Lille Métropole 417 493 079



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul



SAS CTN AUDIT
Synergie Park 2 rue Louis Néel
59260 Lezennes

Fondation Institut Pasteur de Lille

1 rue du Professeur Calmette 59000 LILLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur de Lille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee")

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SAS CTN AUDIT Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la région de Douai
Siège social : Synergie Park, 2 rue Louis Néel
59260 LEZENNES
BP 40044 59891 LILLE Cedex 9
RCS Lille Métropole 417 493 079



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5.1.1 Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CROD et CER

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous nous sommes assurés que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, ont été décrites de manière appropriée dans la note 9 de l'annexe « Dispositions spécifiques aux entités faisant Appel Public à la Générosité », sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Subventions, dons et mécénats

Les notes 6.2.2.3 « Autres créances : principe de comptabilisation des subventions », 6.4.2 « Fonds dédiés » et 6.6.6 « Produits constatés d'avance » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la constatation du produit et à leur rattachement à l'exercice comptable.

Les notes 7.1.2.1 au point « Concours publics et subventions d'exploitation », 7.1.2.2.1 « Dons manuels », 7.1.2.2.2 « Mécénats » et 7.1.4 « Utilisation des fonds dédiés » de l'annexe exposent également ces règles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Legs, donations et assurances-vie

La note 7.1.2.2.3 « Legs, donations et assurances-vie », ainsi que les notes 6.2.2.2 « Créances reçues par legs ou donations » et 6.4.1 « Fonds reportés liés aux legs et donations » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la constatation du produit et leur rattachement à l'exercice comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 19 juin 2026

KPMG SA

Maxime BRION

Commissaire aux comptes

Lezennes, le 19 juin 2026

SAS CTN AUDIT

Hugues RIFFLART

Commissaire aux comptes

COMPTES AU

31 décembre 2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	1 569 227	1 569 227
<i>Fonds propres statutaires</i>		
Fonds propres complémentaires	1 569 227	1 569 227
Fonds propres avec droit de reprise	11 000 000	11 000 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 000 000	11 000 000
Ecarts de réévaluation	15 756 640	15 756 640
Réserves	5 187 460	5 031 760
Réserves statutaires ou contractuelles	1 316 615	1 316 615
Réserves pour projet de l'entité	1 246 073	1 090 373
Autres: fonds de réserve	2 624 772	2 624 772
Report à nouveau	-2 225 158	-1 002 191
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	830 903	-1 067 267
Situation nette (sous total)	32 119 074	31 288 170
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 757 412	5 039 780
Provisions réglementées		
Droit du concédant (en nature)	9 547 457	9 714 600
Total des fonds propres (I)	46 423 942	46 042 550
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 429 767	2 819 890
Fonds dédiés	9 285 832	9 415 840
Total des fonds reportés et dédiés (II)	10 715 599	12 235 730
Provisions pour risques	1 779 300	2 022 300
Provisions pour charges	719 023	659 995
Total des provisions (III)	2 498 323	2 682 295
Emprunts	24 642 627	26 444 776
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 142 627	22 694 776
Emprunts et dettes financières diverses	3 500 000	3 750 000
Autres dettes	7 659 049	8 237 971
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 572 334	4 212 776
Dettes des legs ou donations	482 164	363 240
Dettes fiscales et sociales	3 393 375	3 477 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 792	78 920
Autres dettes	149 383	105 291
Produits constatés d'avance	11 522 525	14 359 776
Total des dettes (IV)	43 824 200	49 042 522
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	103 462 064	110 003 097

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			0	0
Frais d'établissement (II)			0	0
Immobilisations incorporelles	3 778 279	3 640 979	137 300	144 988
Frais de développement	281 810	281 810	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 496 469	3 359 169	137 300	144 989
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	129 601 122	64 543 258	65 057 864	67 893 635
Terrains	4 721 058		4 721 058	4 721 058
Constructions et aménagements	79 260 918	32 595 938	46 664 980	48 517 417
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 947 978	24 364 867	1 583 111	2 012 125
Autres immobilisations corporelles	6 026 674	5 429 910	596 764	750 388
Immobilisations mises en concession par le concédant	11 700 000	2 152 543	9 547 457	9 714 600
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 944 494		1 944 494	2 178 047
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	740 849		740 849	1 280 569
Immobilisations financières	7 154 499	1 520 213	5 634 286	6 315 569
Participations	5 916 075	1 393 180	4 522 895	5 256 095
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 130 777	127 033	1 003 743	951 826
Autres immobilisations financières	107 647		107 647	107 647
Total de l'actif immobilisé (III)	141 274 749	69 704 450	71 570 299	75 634 760
Stocks et en-cours	283 344	0	283 344	227 463
Matières premières et autres approvisionnements	257 779		257 779	198 563
En-cours de production	25 565		25 565	28 900
Créances	21 192 543	1 167 000	20 025 543	24 277 068
Créances clients et comptes rattachés	2 019 053	564 089	1 454 964	2 923 813
Créances reçues par legs ou donations	1 171 382		1 171 382	1 902 861
Autres créances	17 664 877	602 911	17 061 966	19 023 144
Charges constatées d'avance	337 231		337 231	427 250
Valeurs mobilières de placement	4 443 163	258 244	4 184 919	4 277 076
Disponibilités	7 397 960		7 397 960	5 586 730
Total de l'actif circulant (IV)	33 317 010	1 425 244	31 891 766	34 368 337
Frais d'émission des emprunts (V)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)			0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)			0	0
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	174 591 759	71 129 694	103 462 064	110 003 097

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	317 266	346 434
Reprises sur dépréciation et provisions	33 526	295 846
Différences positives de change	835	33 410
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	351 627	675 690
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	796 653	7 215
Intérêts et charges assimilées	579 064	617 618
Différences négatives de change	71 443	6 727
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	20 542	
Total des charges financières (IV)	1 467 703	631 560
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 116 075	44 130
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	830 903	-724 835
Produits exceptionnels (V)		793 901
Charges exceptionnelles (VI)		1 136 333
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-342 431
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	41 039 221	39 046 202
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	40 208 318	40 113 468
BENEFICE OU PERTE	830 903	-1 067 267
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	8 429 309	8 530 673
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	16 004 857	12 798 282
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	3 757 603	4 000 367
<i>Mécénats</i>	1 425 111	1 687 167
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5 034 489	4 535 288
<i>Contributions financières</i>	1 205 084	950 332
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 910 794	1 898 020
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	1 986 914	1 916 012
Autres produits	933 433	1 260 468
Total des produits d'exploitation (I)	40 687 594	37 576 610
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés d'approvisionnement		
Achats de marchandises	791 970	696 101
Variation de stock	-59 216	7 363
Autres achats et charges externes	13 828 110	12 221 093
<i>Aides financières</i>	150 000	150 000
Impôts, taxes et versements assimilés	605 639	827 943
Salaires	11 074 720	11 681 477
Cotisations sociales	4 245 482	4 385 282
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 887 428	3 639 466
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	144 564	162 708
Dotations aux provisions	719 023	778 995
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	270	
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 856 906	3 108 594
Autres charges	1 495 719	686 554
Total des charges d'exploitation (II)	38 740 615	38 345 575
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 946 978	-768 965

ANNEXE DES COMPTES AU

31 décembre 2025

SOMMAIRE

1 – Objet social	1
2 – Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	1
2.1 Accélérer la recherche pour la santé de demain, longévité	1
2.2 Prévenir aujourd'hui pour bien vieillir demain	2
3 – Description des moyens mis en œuvre.....	2
4 – Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	3
4.1 Faits caractéristiques de l'exercice	3
4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	3
5 – Principes et méthodes comptables	3
5.1 Principes généraux	3
5.1.1 Changement de méthode comptable	4
5.1.2 Changements d'estimation	4
5.2 Dérogations	4
5.3 Principales méthodes comptables	5
5.4 Continuité d'exploitation	5
6 – Informations relatives aux postes du bilan	5
6.1 Actif immobilisé	6
6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut).....	6
6.1.2 Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé.....	8
6.1.3 Modalités d'amortissement	9
6.1.4 Informations relatives aux immobilisations financières	11
6.2 Actif circulant	12
6.2.1 Stock et en cours	12
6.2.2 Créances	12
6.2.2.1 Créances clients et comptes rattachés	12
6.2.2.2 Créances reçues par legs ou donations	13
6.2.2.3 Autres créances	14
6.2.2.4 Charges constatées d'avance.....	15
6.2.3 Valeurs mobilières de placement	16
6.2.4 Disponibilités	16
6.2.5 Etat des échéances des créances	16
6.3 Fonds propres	17
6.3.1 Fonds propres sans droit de reprise.....	17
6.3.2 Fonds propres avec droit de reprise	17
6.3.3 Ecart de réévaluation	18
6.3.4 Réserves	18
6.3.5 Fonds propres consommables.....	18
6.3.6 Droit du concédant	18
6.4 Fonds reportés et dédiés.....	18

6.4.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations	18
6.4.2 Fonds dédiés	19
6.5 Provisions pour risques et charges	19
6.5.1 Provisions pour risques	20
6.5.2 Provisions pour charges	20
6.6 Dettes	21
6.6.1 Emprunts	21
6.6.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22
6.6.3 Dettes des legs ou donations	22
6.6.4 Dettes fiscales et sociales	22
6.6.5 Autres dettes	23
6.6.6 Produits constatés d'avance	23
6.6.7 Etat des échéances des dettes	23
7 – Informations relatives au compte de résultat	24
7.1 Produits d'exploitation	24
7.1.1 Ventes de biens et services	24
7.1.2 Produits de tiers financeurs	25
7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation	25
7.1.2.2 Ressources liées à la générosité du public	26
7.1.2.2.1 Dons manuels	26
7.1.2.2.2 Mécénats	26
7.1.2.2.3 Legs, donations et assurances-vie	27
7.1.2.3 Contributions financières	27
7.1.3 Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	27
7.1.4 Utilisations des fonds dédiés	28
7.1.5 Autres produits	28
7.2 Charges d'exploitation	28
7.2.1 Achats de marchandises	28
7.2.2 Autres achats et charges externes	28
7.2.3 Aides financières	29
7.2.4 Impôts, taxes et versements assimilés	29
7.2.5 Salaires et traitements, charges sociales	29
7.2.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30
7.2.7 Dotations aux provisions	30
7.2.8 Reports en fonds dédiés	30
7.2.9 Autres charges	31
7.3 Résultat financier	31
7.3.1 Produits financiers	31
7.3.2 Charges financières	32
7.4 Résultat exceptionnel	32
7.5 Impôt sur les bénéfices	32
7.6 Contributions volontaires en nature	33
8 – Les engagements hors bilan	33
8.1 Crédit-bail	33
8.2 Legs et assurances-vie	34
8.3 Les autres engagements hors bilan	35
8.3.1 Engagements donnés	35
8.3.2 Engagements reçus	35
8.4 Informations au titre des opérations réalisées avec les parties liées	36

9 – Dispositions spécifiques aux entités faisant Appel Public à la Générosité (APG).....	36
9.1 Méthodologie CROD et CER	36
9.2 Compte de résultat par origine et destination (CROD)	37
9.2.1 Informations générales	37
9.2.2 Précisions et méthodologie du CROD	37
9.2.3 Ressources	38
9.2.3.1 Ressources collectées liées à la générosité du public.....	38
9.2.3.2 Produits non liés à la générosité du public	38
9.2.3.3 Subventions et autres concours publics	38
9.2.3.4 Reprises des provisions	39
9.2.3.5 Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	39
9.2.4 Emplois.....	39
9.2.4.1 Missions sociales	39
9.2.4.2 Frais de recherche de fonds.....	39
9.2.4.3 Frais de fonctionnement.....	39
9.2.4.3.1 Les frais centraux	39
9.2.4.3.2 Les frais mutualisés	40
9.2.4.3.3 Les dépenses liées à l'immobilier	40
9.2.4.4 Dotations aux provisions	40
9.2.4.5 Reports en fonds dédiés	40
9.3 Tableau du compte de résultat par origine et destination (CROD).....	41
9.4 Tableau de compte d'emploi annuel des ressources (CER).....	42

1 - Objet social

L'Institut Pasteur de Lille est une fondation reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet social le développement des recherches fondamentales et appliquées sur toutes questions théoriques ou pratiques liées à la santé de l'homme, à l'environnement et à leurs conséquences en santé publique.

Les organes statutairement compétents ont fixé les objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le projet de la fondation pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi autour de deux grandes thématiques :

2-1 ACCÉLÉRER LA RECHERCHE POUR LA SANTÉ DE DEMAIN LONGÉVITÉ :

- Les 7 équipes interdisciplinaires pour une recherche d'excellence de recherche
 - CIIL - Centre d'infection et d'immunité de Lille
 - Facteurs de risques et déterminants moléculaires des maladies liées au vieillissement
 - Récepteurs nucléaires, maladies cardiovasculaires et diabète
 - Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques
 - Recherche translationnelle Diabètes
 - Médicaments et molécules pour agir sur les systèmes vivants
 - CANTHER - Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers
- 12 Plateformes technologiques
 - Plateformes lilloises en biologie Santé (Unité Mixte de Service UMS)
 - Plateforme Plehta
 - TAG - Transcriptomique et génomique appliquées
 - BICEL imagerie cellulaire - EquipEx ImaginEx
 - P3M - plateforme protéomique et peptides modifiés
 - BILILLE - Bioinformatique, bioanalyse et biostatistique de Lille
 - ARIADNE - criblage à haut débit et haut contenu
 - Autres plateformes
 - Laboratoire de Haute Sécurité (LHS)
 - Centre de Ressources Biologiques (CRB)
 - Génomique EquipEx LIGAN
 - Screening HTS ADME PK
 - Résonance Magnétique Nucléaire (RMN)
 - Chemistry Systems Biology
- Expertises
 - Unité de Sécurité Microbiologique (USM) avec 2 dimensions : environnementale et clinique
 - Département de Toxicologie

2-2 PRÉVENIR AUJOURD'HUI POUR BIEN VIEILLIR DEMAIN

- Centre Prévention Santé Longévité (CPSL). Etre un centre de prévention en santé référent : aider la population à vivre mieux plus longtemps
 - Centre d'examen de Santé - CPAM et Parcours Longévité personnalisé (PL)
 - Centre de Vaccination et de médecine de voyages
 - Centre d'éducation à la Santé et de formation (Nutrition, Activité Physique et Addictions)
 - Centre de recherche en prévention (innovation et prévention évaluée)

3 - Description des moyens mis en œuvre

L'article 2 des statuts de la fondation indique que les principaux moyens nécessaires à l'objet de la fondation sont :

- 1- La création et la gestion de laboratoires et de services d'enseignement
- 2- La création et la gestion de centre de référence, d'expertises et de contrôle ainsi que de centres de collection de tout type de matériel biologique ou chimiques
- 3- La création et la gestion de centre d'études, de diagnostic et de prévention
- 4- La création et la gestion de centre de santé publique, de médecine préventive et de vaccination
- 5- La coopération avec toute organisation ou administration poursuivant, en France et l'étranger, des buts similaires
- 6- La création, en France ou à l'étranger, d'établissements poursuivant des buts analogues, similaires ou connexes
- 7- La prise de participation dans toutes entités ou groupements exerçant des activités scientifiques, industrielles ou de services en rapport avec les missions de l'institut
- 8- L'institution de bourses, gratifications ou récompenses destinées à encourager, au sein de l'institut ou à l'extérieur, les travaux entrepris dans le même esprit ou dans un but similaire
- 9- Plus généralement, tous moyens appropriés à la réalisation de son but

De manière opérationnelle, les principaux moyens mis en œuvre par la fondation afin de réaliser ses activités sont les suivants :

Investissements

Les bâtiments mis à la disposition des chercheurs ont été rénovés, ceux destinés à l'activité de prévention en santé, font l'objet d'un programme de réhabilitation qui va démarrer en 2026 et se poursuivre sur les prochaines années.

Ressources humaines

La fondation poursuit son plan de retour à l'équilibre qui prévoit :

- Pour la recherche, la revue des plateformes nécessaires aux équipes de recherche se poursuit.
- Le centre de prévention en santé continue d'adapter ses effectifs à ses besoins. Il poursuit le développement de la vaccination internationale.
- Pour le service de toxicologie, la poursuite de la revue des charges après l'arrêt de l'activité Recherche fin 2024 se poursuit ainsi que la recherche de développement des recettes.

Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation des collaborateurs s'est élevé à 5 220 heures à comparer à 3 661 heures au titre de l'exercice précédent.

4 - Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

➤ Contexte économique

La poursuite de la crise économique mondiale continue d'impacter les activités de la Fondation, notamment le maintien incertain des crédits publics, la baisse du pouvoir d'achat qui impacte la générosité du public, et une stagnation des activités des expertises (Toxicologie et USM).

➤ Schéma directeur immobilier

La Fondation continue le déploiement de son schéma directeur immobilier :

- Le développement de la zone 2B situé à l'emplacement du bâtiment Gernez-Rieux est abandonné.
- Les travaux de relocalisation du Centre de Prévention Pasteur Lille dans le bâtiment Calmette vont démarrer en 2026 avec une réflexion d'affectation du bâtiment en une « Maison de Santé ».

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant

5 - Principes et méthodes comptables**5.1 Principes généraux**

Les comptes annuels de l'Institut Pasteur de Lille pour cet exercice clos, au 31 décembre 2025, ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et aux dispositions spécifiques applicables du :

- Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui définit en particulier les dispositions spécifiques qui s'appliquent aux entités faisant appel à la générosité du public (modifié par le règlement n°2023-03, article 5)
- Règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général

Le bilan et le compte de résultat de ce premier exercice d'application sont présentés conformément aux nouveaux modèles. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, au nouveau format sans modification.

5.1.1 Changement de méthode comptable

L'application, des Règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03, article 5, par notre entité, constitutive d'un changement de réglementation comptable, s'est accompagnée des changements de méthodes comptables, prévus par les textes.

Parmi ceux listés, figurent :

- le reclassement des produits et charges sur exercices antérieurs du résultat exceptionnel en résultat d'exploitation.
- la remontée de la quote-part des subventions d'investissement inscrite au bénéfice, du résultat exceptionnel en résultat exploitation.
- la suppression de la technique des transferts de charges
- l'application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Changements liés à la réglementation comptable (en K €)				
Fusion de postes comptables	Ancien poste	Montant au 31/12/2024	Nouveau poste	Montant au 31/12/2025
Actif				
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, sécurité, mobilier,...)	Autres immobilisations corporelles	750	Installations techniques, matériels et outillages industriels	597
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Immobilisations en cours	2 178	Immobilisations Corpor. En cours, avances et acomptes	1 944
Charges constatées d'avance	Comptes de régularisation	427	Créances / charges constatées d'avance	337
Créations / Modifications de comptes comptables				
Suppression des transferts de charges	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	59	Chiffre d'affaires ou Autres produits (selon la nature du produit)	0
Remontée de la quote-part des subventions d'investissement inscrite au bénéfice en résultat d'exploitation	Produits exceptionnels	293	Concours publics et subventions	286
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	500	Charges d'exploitation	0
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	206	Charges financières	0

5.1.2 Changements d'estimation

Il n'a été effectué aucun changement d'estimation pour l'établissement des comptes ayant un impact significatif.

5.2 Dérogations

Lors de l'arrêté des comptes annuels 2025, il n'y a eu aucune dérogation ou modification aux principes et méthodes comptables.

5.3 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et méthode des coûts historiques.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par les règlements 2022-06 et 2018-06 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

5.4 Continuité d'exploitation

Fin 2025, l'Institut Pasteur de Lille dispose de fonds propres de 46,5 millions d'euros et d'une trésorerie brute à hauteur de 11,8 millions d'euros composée de disponibilités de 7,4 millions d'euros et 4,4 millions d'euros de valeurs mobilières de placement.

Le budget 2026 a été validé à +0.4M€ par le CA de décembre 2025 avec la poursuite des actions de développement des recettes et de réduction des coûts ; il convient de noter fin 2025 la signature de la nouvelle convention quinquennale avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) accordant une subvention d'un montant de 8,9M€.

La continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français est assurée sur 2026.

6 - Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres

- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision
- la délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes. La délivrance permet au légataire : d'appréhender son legs, d'avoir droit aux fruits et de s'en prévaloir
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.
- dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès et les dettes grevant le bien transféré dans la donation. Sont également inscrites dans ce compte toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

En ce qui concerne les actifs immobiliers ils sont répartis en différents lots avec des durées d'usage spécifiques à chacun d'entre eux.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.3

Des éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en cas de changements importants dans le mode d'utilisation des biens.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Les acquisitions de l'année 2025 correspondant aux constructions, agencements, aménagements sont principalement liées à la réalisation du projet immobilier. Les acquisitions de matériels correspondent majoritairement à des équipements de laboratoire et les autres acquisitions à des investissements pour le développement des moyens et de la sécurité informatique dans le cadre de la Conformité Informatique Réglementaire.

La fondation a sorti 23 626 € en valeur brute d'installations techniques et matériels. Ces biens ont été amortis à hauteur de 23 356 €. Ces sorties correspondent principalement à des mises au rebut d'installations techniques et matériels.

Le développement de la zone 2B ayant été abandonné, 618 K€ d'immobilisations en-cours ont été reclassées en charges d'exploitation.

Dans le respect du règlement ANC n°2018-06, les immeubles appartenant au domaine public communal figurent à l'actif pour 11 700 K€ dans le poste « immobilisations mises en concession par le concédant ». Cet actif trouve la contrepartie de sa valeur nette au passif dans les fonds propres en « droit du concédant ». Il est amortissable sans incidence sur le résultat.

Immobilisations brutes

	AU 01/01/25	AUGMENTATIONS - ACQUISITIONS	DIMINUTIONS - SORTIES	AU 31/12/25
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 677 727	100 552	0	3 778 279
Licences	3 677 727	100 552	0	3 778 279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 584 757	1 685 190	668 826	129 601 121
Terrains	4 721 058	0	0	4 721 058
Constructions et aménagements	78 263 156	997 762	0	79 260 917
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 788 784	181 133	21 939	25 947 978
Autres immobilisations corporelles	5 933 713	94 647	1 687	6 026 674
Immobilisations mises en concession par le concédant	11 700 000			11 700 000
Immobilisations corporelles en cours	2 178 047	411 648	645 201	1 944 494
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 280 569	642 751	1 182 471	740 849
SOUS TOTAL	133 543 053	2 428 493	1 851 297	134 120 249
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 073 946	80 553	0	7 154 499
Participations	5 886 075	30 000		5 916 075
Créances rattachées à la participation	0			0
Autres immobilisations financières	1 187 871	50 553		1 238 424
TOTAL	140 616 998	2 509 046	1 851 297	141 274 748

Ventilation des augmentations et diminutions :

	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations					
		Virements		Entrées			
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Legs ou donations	Apports	Créations
Licences	100 552	26 649		73 902			
Terrains	0						
Constructions et aménagements	997 762			997 762			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	181 133			181 133			
Autres immobilisations corporelles	94 647			94 647			
Immobilisations mises en concession par le concédant	0						
Immobilisations corporelles en cours	411 648			411 648			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	642 751				642 751		
Total	2 428 493	26 649	0	1 759 093	642 751	0	0

	Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions					
		Virements		Sorties			
		De poste à poste	A destination du compte de résultat	Cessions	Legs ou donations	Scissions	Mises hors service
Licences	0						
Terrains	0						
Constructions et aménagements	0						
Installations techniques, matériel et outillage industriel	21 939						21 939
Autres immobilisations corporelles	1 687						1 687
Immobilisations mises en concession par le concédant	0						
Immobilisations corporelles en cours	645 201	26 649	618 551				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 182 471				1 182 471		
Total	1 851 297	26 649	618 551	0	1 182 471	0	23 626

6.1.2 Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les immobilisations mises en concession par le concédant (AOT) font l'objet d'un amortissement sur 70 ans, comptabilisé, au passif, en « droit du concédant », sans impact sur le résultat.

Concernant la dépréciation des actifs :

Une provision pour dépréciation exceptionnelle des constructions et aménagements de 71 K€ avait été constituée au 31 décembre 2024 pour prendre en compte l'impact de la sortie des immobilisations lors de l'achèvement des travaux. Au 31 décembre 2025, l'estimation de l'impact sur le résultat de la valeur nette comptable des immobilisations à sortir au terme des travaux n'est plus significative. Aussi la provision a été reprise.

En l'application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel résultant du changement de réglementation comptable, cette reprise a été comptabilisée en produit d'exploitation.

Amortissements et provisions

	AU 01/01/2025	DOTATIONS & PROVISIONS	REPRISES & PROVISIONS	AU 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 532 739	108 240	0	3 640 979
Licences	3 532 739	108 240	0	3 640 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 691 124	3 946 331	94 196	64 543 258
Constructions et aménagements	29 745 739	2 921 040	70 840	32 595 939
Installations techniques, matériel et outillage industriel	23 776 659	610 147	21 939	24 364 867
Autres immobilisations corporelles	5 183 325	248 001	1 417	5 429 910
Immobilisations mises en concession par le concédant	1 985 400	167 143		2 152 543
SOUS TOTAL	64 223 862	4 054 571	94 196	68 184 237
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	758 377	763 200	1 364	1 520 213
Participations et Créances rattachées	629 980	763 200		1 393 180
Prêts	128 397		1 364	127 033
TOTAL	64 982 239	4 817 771	95 560	69 704 450

Ventilation des dotations et diminutions :

	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Dotations exceptionnelles
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	
Licences	108 240		108 240		
Constructions et aménagements	2 921 040		2 921 040		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	610 147		610 147		
Autres immobilisations corporelles	248 001		248 001		
Immobilisations mises en concession par le concédant	167 143		167 143		
Total	4 054 571	0	4 054 571	0	0

	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés au compte de résultat	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Licences	0			
Constructions et aménagements	70 840	70 840		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	21 939			21 939
Autres immobilisations corporelles	1 417			1 417
Immobilisations mises en concession par le concédant	0			
Total	94 196	70 840	0	23 356

6.1.3 Modalités d'amortissements

Les plans d'amortissement indiqués dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas systématiquement aux biens acquis dans le cadre des contrats de recherche. Lorsque la durée d'amortissement d'un bien est supérieure à celle du projet celui-ci est amorti sur la durée restante du contrat le finançant.

Les modalités d'amortissement n'ont pas changé.

Plan CRC2002/10 à partir du 01/01/2012 SUITE A LA REEVALUATION

Immobilisations amortissables		Composants des différentes immobilisations à partir du 01/01/2012 selon les nouvelles normes comptables	Durées de vie théorique	Taux amortissement
LICENCES ET BREVETS (SAUF LOGICIELS MICRO)			4	25,00%
CONSTRUCTIONS		STRUCTURE (taux composants = 40 à 60%)	60 à 70 ans	1,42 à 1,67%
		Fondations, gros œuvre, murs élévation	SELON BATIMENT	
		Infrastructure sous-sol		
(Fondations, et leurs appuis, murs, Planchers, toitures, Aménagements faisant corps avec eux)		Toiture -terrasse		
		Planchers béton et métallique, escaliers béton		
		Sauf bâtiment Calmette et musée (gros œuvre : composants =15%)	100 ans BAT CALMETTE	1,00%
		SECOND ŒUVRE (taux composants = 10 à 25%)	25 à 40 ans	2,5 à 4%
		Façade, bardage,	SELON BATIMENT	
		Façades vitrées		
		Etanchéité terrasse		
		Menuiseries extérieures		
		Couverture		
		Murs en briques		
AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS		AGENCEMENTS INTERIEURS (taux composants = 10 à 20%)	10 à 20 ans	5 et 10%
INSTALLATIONS GENERALES (Travaux destinés à mettre en état d'utilisation les bâtiments et les terrains)		Cloisons	20	
		Plafonds et Faux plafonds	20	
		Revêtements sols = souple, carrelage	10	
		Sanitaires	20	
		Plâtrerie	20	
		Isolation	20	
		Revêtements muraux et des sols	10	
		Peinture	10	
		Menuiseries intérieures	10	
		GROS EQUIPEMENTS (installations générales et techniques)	20 à 25 ans	4 à 5%
		(Taux composants = 10 à 30%)		
		Electricité	20	
		Chauffage - climatisation- froid	20	
		Ascenseurs	20	
		Plomberie	20	
		EQUIPEMENTS SPECIFIQUES LABOS	20 ans	5,00%
		Paillasses- Sorbonnes		
MATERIEL ET SON AGENCEMENT		MATERIEL, ET SON AGENCEMENT	Selon durée de vie technique	Entre 6,67 et 12,5% cf liste
MATERIEL AUTO		MATERIEL AUTO	4	25,00%
		Sauf pour installation électrique des frigos	Selon durée location	
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU		MATERIEL DE BUREAU	5	20,00%
		MOBILIER DE BUREAU	15	6,67%
MATERIEL INFORMATIQUE			3 ans linéaire	33,33%
MATERIEL RESTAURATION			5	20,00%
SYSTEME D'ACCES ET SECURITE			5	20,00%
FONDS COMMERCIAL			3	33,33%
BREVETS			4	25,00%
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION			70	1,42%

6.1.4 Informations relatives aux immobilisations financières

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les titres de participation et autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ci-dessus définie, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire peut être déterminée en tenant compte du cours à la date de la clôture pour les titres cotés, et pour les titres non cotés, de la quote-part de situation nette, des perspectives de rentabilité et de l'intérêt stratégique pour la Fondation.

Informations financières	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et Participations											
A - Renseignements détaillés											
Filiales											
SCI CAMPUS PASTEUR LILLE	3 151 000	-665 665	100%	3 151 000	2 751 000	2 476 952		719 504	67 285		3 151 000 parts
Participations											
APTEEUS			6,77%	199 980	0						9090 actions
CUMA Forestière				95	95						
PIERVAL SANTE				1 000 000	912 800					36 050	5 000 parts
PAREF HEXA (Ex INTERPIERRE France)				1 050 000	774 000					61 500	5000 parts
SCPI CAPTECH SANTE				85 000	85 000						
ILIAD BIOTECHNOLOGIES				430 000	0						223 600 actions
Participation dans la copropriété											
- Droit d'entrée			36%								
- Milestone			50%								
B - Renseignements globaux											
Filiales françaises				3 151 000	2 751 000	2 476 952					
Filiales étrangères											
Participations françaises				2 335 075	1 771 895	0					
Participations étrangères				430 000	0	0					

	2025	2024
Participations		
- Valeur brute	5 916 075	5 886 075
- Provision	1 393 180	629 980
- Valeur nette	4 522 895	5 256 095
Prêts		
- Valeur brute	1 130 777	1 080 224
- Action Logement - Réf : 1977	1 091 885	1 041 332
- Action Logement - Réf : 21144 (Vilogia)	38 892	38 892
- Provision	127 033	128 397
- Valeur nette	1 003 743	951 827
Autres immobilisations financières		
- Dépôts de garantie	107 647	107 647
Total net	5 634 286	6 315 569

	2025	2024
Provision pour dépréciation		
- APTEEUS	199 980	199 980
- ILIAD BIOTECHNOLOGIES	430 000	430 000
- PIERVAL SANTE	87 200	
- PAREF HEXA	276 000	
- SCI CAMPUS PASTEUR LILLE	400 000	
Total	1 393 180	629 980

Au 31 décembre 2025, Iliad n'ayant pas démarré la phase III de l'essai en cours, la provision à 100% des titres de participation a été maintenue.

Apteeus étant en liquidation judiciaire depuis septembre 2024, la provision à 100% des titres de participation a été maintenue.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la SCI Campus Pasteur Lille liées à la vacance de locaux et au non-recouvrement de créances, l'Institut Pasteur de Lille a provisionné sa participation à hauteur de 400 K€.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stock et en cours

Libellés	Valeurs		Variations	
	31/12/2025	31/12/2024	Matières Premières	Produits Finis
Stock produits d'entretien et fournitures	10 010	13 374	-3 364	
Stock produits de laboratoire	247 769	185 189	62 580	
Prestation de service en-cours	25 565	28 900		-3 335
Total	283 344	227 463	59 216	-3 335

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO sauf le stock de produits et fournitures de bureau inscrit dans la rubrique matières premières et autres fournitures qui est évalué selon la méthode du CMUP.

Les travaux en cours sont valorisés par application au prix de vente d'un taux d'avancement en fonction des différentes étapes de valorisation en laboratoire des prestations.

6.2.2 Créances

6.2.2.1 Créances clients et comptes rattachés

	2025	2024
CLIENTS	1 296 177	2 907 124
FACTURES A ETABLIR	722 877	1 373 174
TOTAL CLIENTS	2 019 053	4 280 298
PROVISION POUR DEPRECIATION	-564 089	-1 356 485
NET	1 454 964	2 923 813

Factures à établir :

	2025	2024
CENTRE D'EXAMENS DE SANTE	520 366,00	947 769
DIVERS	16 768,80	45 636
GENOSCREEN	6 568,20	15 120
IBL	0,00	50 217
PREVENTION	86 673,37	68 882
USM	31 522,80	125 000
VACCINATION	13 830,90	62 609
HEBERGEMENT ANIMALERIE	39 720,00	56 400
DIVERS LOCATAIRES	7 426,62	1 541
FACTURES A ETABLIR	722 876,69	1 373 174

Les factures à établir ont été déterminées à partir des en cours de facturation au 31 décembre 2025 et des factures émises en 2026.

Comme chaque année figure en factures à établir le solde des dotations de l'année en cours qui est payé après justification budgétaire.

Concernant la CPAM de Tourcoing, il reste à recevoir le solde de la dotation de 2024, soit 59 K€.

Provision pour dépréciation des créances clients :

Au 31 décembre 2025, la provision pour dépréciation des créances clients a été constituée de la manière suivante :

- Les créances des particuliers et celles qui font l'objet d'une procédure judiciaire sont provisionnées à 100%.
- Les autres créances sont provisionnées à hauteur de 50% si leur antériorité est comprise entre 6 mois et 1 an. Elles sont provisionnées à 100% au-delà d'un an.

Les créances devenues irrécouvrables ont été passées en perte et la provision correspondante a été reprise.

6.2.2.2 Créances reçues par legs ou donations

Le montant des legs et donations en portefeuille a diminué de 731 K€ entre 2024 et 2025. En ligne avec la réglementation depuis 2020, ce poste est éclaté dans différents comptes comptables.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

6.2.2.3 Autres créances

Principe de comptabilisation des subventions

- Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit, lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention, en contrepartie de l'actif « subvention à recevoir ».
- La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en « produits comptabilisés d'avances ».
- La fraction de subvention dédiée à un projet défini et qui n'a pu être utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « fonds dédiés »

Le montant brut des autres créances s'élève à 17 665 K€ au 31 décembre 2025. Il inclut :

	2025	2024
Avoirs à recevoir	3 919	35 496
Rémunérations dues	43	
Personnel avance	152	152
Taxe sur les salaires	1 697	
Subventions des contrats de recherche	11 593 946	12 706 255
Subventions d'exploitation	50 882	52 692
Etat impôts sur les bénéfices - CVAE		182 287
TVA déductible	2 045 060	2 741 959
Crédit de TVA	286 554	233 384
Produits à recevoir (actions de prévention santé)	32 000	67 006
Compte courant SCI Campus Pasteur Lille	2 476 952	2 215 162
Tiers remboursements de frais	1 733	3 113
Dons à recevoir	363 673	363 793
Débiteurs divers	723 266	724 756
Produits à recevoir sur mécénats	85 000	300 000
Total brut	17 664 877	19 626 055
Provision dépréciation exceptionnelle des débiteurs divers	602 911	602 911
Total net	17 061 966	19 023 144

- 11 594 K€ de subventions à recevoir sur les contrats de recherche, contre 12 706 K€ au 31/12/2024. Cette créance correspond à des contrats dont le versement de la subvention ne pourra intervenir que dans les années à venir, lors des justifications intermédiaires ou finales à la clôture du contrat.

	Montant total	2025	2026	2027	A partir de 2028
Répartition des produits à recevoir des contrats de recherche par échéance (en K€)	11 594		3 769	4 062	3 763

- 51 K€ de subvention d'exploitation à recevoir, qui concernent des financements accordés par des autorités administratives, et 32 K€ de contributions financières octroyées par d'autres entités au Centre de Prévention Pasteur Lille. En l'application du règlement 2018-06, les subventions d'exploitation et contributions financières sont comptabilisées en produit lors de leur notification par l'acte d'attribution. La fraction des subventions pluriannuelles rattachée à des exercices futurs est inscrite, à la clôture de l'exercice, en produits constatés d'avance.
- Le compte courant de la SCI Campus Pasteur Lille où sont inscrits 1 814 k€ les frais engagés par la fondation, une avance de trésorerie 500 K€ et les intérêts du compte courant rémunéré au taux de l'EURIBOR 12 mois. Ce compte courant, nécessaire au fonctionnement de la SCI, fera l'objet de remboursements en fonction de sa trésorerie.
- Une créance de 723 K€ relative au dédommagement du surcoût de désamiantage, engendré par une mauvaise réalisation des travaux du PLEHTA, a été inscrite en débiteurs divers. Elle a été provisionnée à 100%.
- 85 k€ de mécénats à recevoir. Au regard du règlement ANC n° 2018-06, l'intégralité du mécénat est constatée en produits à la signature de la convention. Si cette dernière est pluriannuelle, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour le montant rattaché aux exercices futurs.

6.2.2.4 Charges constatés d'avance

	2025	2024
Travaux exécutés à l'extérieur	23 803	15 530
Petit matériel informatique	0	150
Location	6 585	7 380
Entretien réparation immeuble		399
Maintenance matériel	9 367	16 244
Maintenance immeuble	12 185	5 814
Maintenance informatique	122 770	148 829
Assurance	99 373	115 662
Documentation ouvrage	4 548	5 690
Cotisation	2 773	6 043
Logiciel non durable	55 260	54 561
Droit auteur	567	
Autres imprimés		50 948
TOTAL	337 231	427 250

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à fin 2025 à 4 443 k€ dont un portefeuille de titres de 1 378 K€ issu d'une donation en nue-propriété.

Les valeurs mobilières de placement, à leur date d'acquisition sont enregistrées à leur prix net d'achat (hors frais d'acquisition).

Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur cours à la date de la clôture est inférieur à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2025, une provision de 258 K€ a été constituée.

6.2.4 Disponibilités

Les 7 398 K€ de disponibilités sont composés de 6 478 K€ de dépôts rémunérés, de 887 K€ de dépôts en compte et de 33 K€ d'espèces en caisse.

6.2.5 Etat des échéances des créances

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 130 777	125 463	1 005 314
Autres immobilisations financières	107 647	101 422	6 225
Créances clients	1 296 177	1 296 177	
Autres créances clients	722 877	722 877	
Personnel et comptes rattachés	195	195	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 697	1 697	
Impôts sur les bénéfices - CVAE	0	0	
Créances reçues par legs ou donations	1 171 382	590 610	580 772
Subventions (1)	11 644 828	3 819 733	7 825 096
Taxe sur la valeur ajoutée	2 331 614	2 331 614	
Groupes et associés	2 476 952		2 476 952
Débiteurs divers	1 124 591	401 098	723 493
Produits à recevoir sur mécénats	85 000	65 000	20 000
Charges constatées d'avance	337 231	337 231	
TOTAUX AU 31/12/2025	22 430 967	9 793 115	12 637 851
TOTAUX AU 31/12/2024	27 424 334	12 491 622	14 932 712

(1) Le montant porté en subvention à moins d'un an inclut :

- 51 K€ de subventions d'exploitation à recevoir sur les activités du Centre de Prévention Santé Longévité.
- 3 769 K€ de subventions à recevoir sur les contrats de recherche. Ce montant a été estimé en fonction des échéances de justifications donnant lieu à versements.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un litige est avéré.

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

	Au 01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		Au 31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 569 227							1 569 227
Fonds propres avec droit de reprise	11 000 000							11 000 000
Ecart de réévaluation	15 756 640							15 756 640
Réserves	1 316 615							1 316 615
Réserves pour projet de l'entité	1 090 373	155 700						1 246 073
Fonds de réserve	2 624 772							2 624 772
Report à nouveau	-1 002 191	-1 222 967						-2 225 157
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 067 267	1 067 267		830 903				830 903
Subventions d'investissement	5 039 780			3 250		285 618		4 757 412
Droit du concédant	9 714 600					167 143		9 547 457
Total des fonds propres	46 042 550	0		834 154		452 761		46 423 942

6.3.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique.

Les fonds propres sans droit de reprise, de 1 569 227 €, de l'Institut Pasteur de Lille comprennent un ensemble de terrains et immeubles bâtis constituant le bâtiment historique de la Fondation dit « Calmette ».

6.3.2 Fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit d'une entité. Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par l'entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions.

Afin de poursuivre ses missions de recherche et de santé publique, l'Institut Pasteur de Lille a bénéficié, en décembre 2011, de 11 000 K€ d'apport en fonds de dotation avec droit de reprise se décomposant en :

- 2 000 K€ reçus de Lille Métropole Communauté Urbaine
- 7 000 K€ reçus de la Région Nord-Pas de Calais
- 2 000 K€ reçus du Conseil Général du Nord

6.3.3 Ecart de réévaluation

En 2025, il n'y a pas eu de sorties d'immobilisations antérieurement réévaluées. Ainsi il n'y a pas eu de diminution de l'écart de réévaluation.

6.3.4 Réserves

Réserve pour projets l'entité

Afin de tenir compte de l'impact sur les exercices à venir des lignes budgétaires disponibles pour certains laboratoires, dont les contrats de recherche sont arrivés à terme, l'Institut Pasteur de Lille dispose d'une réserve pour ses projets associatifs.

6.3.5 Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie

	31/12/2024	Nouvelles Subventions	Subventions reprises	Subventions Inscrites au compte de résultat	31/12/2025
Subventions d'origine	6 364 580	3 250			6 367 830
Subventions Inscrites en compte de résultat	-1 324 800			-285 618	-1 610 418
SOLDE	5 039 780	3 250	0	-285 618	4 757 412

6.3.6 Droit du concédant

Ce poste trouve sa contrepartie en valeur nette à l'actif en « immobilisations mises en concession par le concédant », à savoir l'AOT.

6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Pour rappel, la partie des legs et donations, constatée en produits, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice est inscrite au passif en « fonds reportés » avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

Le montant des fonds reportés sur les legs et donations en portefeuille a diminué de 1 390 K€ entre 2024 et 2025. En ligne avec la réglementation depuis 2020, il est éclaté dans différents comptes comptables.

VARIATION DES FONDS REPORTEES ISSUS DE	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur legs et donations affectés	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Legs et donations	2 819 890	2 255 584	865 461	1 429 767
TOTAL	2 819 890	2 255 584	865 461	1 429 767

6.4.2 Fonds dédiés

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

Au 31 décembre 2025, le montant des fonds dédiés s'élève à 9 285 832 euros. L'Institut Pasteur de Lille gère 254 projets contre 311 en 2024.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
- Contrats de recherche	6 432 975	1 534 079	1 057 366	18 059		6 909 689	311 027
Contributions financières d'autres organismes							
- Contrats de recherche	1 263 538	279 899	408 030			1 135 407	5 139
Ressources liées à la générosité du public							
- Contrats de recherche	1 719 326	42 927	521 517			1 240 736	278 607
- Hors contrats de recherche	0					0	
TOTAL	9 415 840	1 856 906	1 986 914	18 059	0	9 285 832	594 773

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les reports et utilisations des fonds dédiés sont intégrés dans le résultat d'exploitation

6.5 Provisions pour risques et charges

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	2 022 300	0	137 000	106 000	1 779 300
Provision indemnité de départ en retraite	498 820	528 261	498 820		528 261
Médaille du Travail	161 175	190 762	161 175		190 763
Total	2 682 295	719 023	796 995		2 498 323

6.5.1 Provisions pour risques

Une provision est constatée lorsque trois conditions simultanées sont réunies :

- L'existence d'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers à la date de la clôture.
- Une sortie probable ou certaine de ressources, sans contrepartie attendue au moins équivalente.
- Une évaluation fiable du montant de l'obligation.

Cette provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Au 31 décembre 2025, le contrôle fiscal de l'année 2022, relatifs au formalisme de la déclaration des honoraires ou commissions versés, n'a pas fait l'objet d'une mise en recouvrement. Il s'inscrit dans une phase pré contentieuse de débats contradictoires avec la possibilité pour l'Institut Pasteur de Lille de compléter les attestations transmises. Aussi il a été décidé de ne pas constituer de provision.

Projets immobiliers : Afin de faire face aux risques liés aux opérations de démolition et de désamiantage et de se prémunir des impacts des éventuels retards des projets immobiliers, la provision de 1 435 K€ constituée en 2024 a été maintenue dans l'attente de l'achèvement des travaux.

Indemnités de rupture : Au regard des litiges en cours, l'Institut Pasteur de Lille a diminué cette provision de 207 K€.

6.5.2 Provisions pour charges

Engagements pris en matière de retraite :

La provision pour indemnités de départ en retraite (PIDR) a été valorisée selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle s'élève à 528 261 euros au 31 décembre 2025.

Elle a été évaluée et comptabilisée dans le respect de la permanence des méthodes

Les hypothèses retenues pour le calcul de la PIDR sont les suivantes :

	2025
Taux de rotation non-cadre	10%
Taux de rotation cadre	10%
Taux de progression des salaires	2%
Taux d'actualisation	3,45%
Taux de charges	45,5%
Âge probable de départ :	64 ans

Engagements pris en matière de médaille du travail :

Au 31 décembre 2025, l'engagement pris par la Fondation en matière de médaille du travail s'élève à 190 763 euros. Cette estimation a été calculée sur la base des demandes de médaille des trois dernières années. Les paramètres d'évaluation de cette provision sont un taux de turnover de 9.02%, un âge de départ en retraite de 64 ans et un taux d'actualisation de 3.45 %.

6.6 Dettes

6.6.1 Emprunts

	2025	2024
Emprunts (Solde Capital à rembourser) :	24 476 175	26 257 905
Intérêts courus sur emprunts	154 931	174 510
Solde créditeurs de banque	0	0
Frais bancaires à payer	11 521	12 361
TOTAL	24 642 627	26 444 776

Les fonds propres étant de 46,42 M€ fin 2025, le taux d'endettement est de 53% soit le rapport entre les emprunts de 24,48 M€ et les fonds propres de 46,42 M€.

Il restera à ce jour 4,6 M€ à lever pour finaliser les réhabilitations qui seront portées dans les comptes de l'Institut soit un taux d'endettement maximum de la Fondation à 63% toutes choses égales par ailleurs.

Par échéance

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 142 627	1 507 790	5 517 970	14 116 867
Emprunts et dettes financières divers	3 500 000	250 000	1 000 000	2 250 000
TOTAUX AU 31/12/2025	24 642 627	1 757 790	6 517 970	16 366 867
TOTAUX AU 31/12/2024	26 444 776	1 968 601	6 455 870	18 020 305

A noter qu'au cours de l'année 2025, l'Institut Pasteur de Lille a remboursé 1 782 K€ d'emprunts, dont 509 k€ au titre des emprunts souscrits avant 2018 et 1 273 K€ au titre des nouveaux emprunts destinés aux réhabilitations.

Perspectives

	Réhabilitations 1er financeur	Réhabilitations 2ème financeur	Réhabilitations 3ème financeur			Total Réhabilitations	Parcelles ex projet 2B	TOTAL
Barques	CIC Nord Ouest	AG2R La Mondiale	CEB				CIC Nord Ouest	
Montants souscrits	7.0	5.0	21.2					
Nb de levée			1ère levée	2ème levée	3ème tranche			
Montants souscrits en M€	7.0	5.0	5.9	10.7	4.6	33.2	2.0	35.2
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	12 ans	
Taux	2.50%	3.25%	0.19%	2.43%		2.43%	4.50%	
Période	11/2018 à 11/2038	10/2019 à 10/2039	12/2020 à 12/2040	07/2022 à 07/2042	avant fin 2027	de 11/2018 à 07/2042	de 04/2024 à 03/2036	
Cautions / garanties	compte titres +garantie Région HDF et MEL	MEL + Région Hauts de France	MEL + Région Hauts de France				Mairie de Lille	
Montants Levés en M€	7.0	5.0	5.9	10.7	0.0	28.6	2.0	30.6
Capital restant dû 31/12/2025 en M€	4.9	3.5	4.7	9.6	0.0	22.7	1.8	24.5

6.6.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le montant des dettes fournisseurs, au 31 décembre 2025, inclut la facture de la redevance du crédit-bail immobilier reçue en fin d'année. Le délai de règlement des fournisseurs de 27.17 jours ne tient pas compte de cette facturation tardive.

Les retenues de garanties correspondent aux réserves non levées sur les travaux du bâtiment Guérin.

	2025	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	3 572 334	4 212 776
- Fournisseurs	2 151 979	2 622 637
- Fournisseurs retenue de garantie	71 279	147 692
- Fournisseurs factures non parvenues	1 349 076	1 442 446
Fournisseurs d'immobilisations	61 792	78 920
TOTAL	3 634 125	4 291 696

6.6.3 Dettes des legs ou donations

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès.
- Des dettes grevant le bien transféré au bénéficiaire de la donation.
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation

6.6.4 Dettes fiscales et sociales

	2025	2024
Indemnités de précarité	52 930	78 161
Compte épargne temps	403 710	390 542
Heures récupérables	5 610	6 060
Primes sur objectifs	185 250	190 250
Comité d'entreprise	12 102	2 152
Congés à payer	973 933	1 002 937
Organismes sociaux	789 832	805 966
Charges sociales retraite (réclamation Humanis)	168 736	168 736
Charges sociales sur congés à payer	424 794	429 290
Charges sociales sur indemnité de précarité	18 448	27 043
Charges sociales sur compte épargne temps	193 221	186 273
Charges sociales sur heures récupérables	2 186	2 157
Charges sociales sur primes sur objectifs	92 373	95 594
Prélèvement à la source	33 335	44 420
Etat, TVA sur factures à établir	32 497	39 398
Etat, TVA sur avoirs à recevoir	1 132	5 927
Etat, autres impôts sur salaires des non-résidents	2 929	2 839
Etat, charges à payer (CVAE)	358	
TOTAL	3 393 375	3 477 744

6.6.5 Autres dettes

	2025	2024
Avoirs à établir		15 907
Divers créiteurs	138 750	78 750
Cautions	2 257	2 257
Créances à rembourser	8 376	8 376
TOTAL	149 383	105 291

Les divers créiteurs correspondent principalement à des sommes reçues à tort, en attente de remboursement.

6.6.6 Produits constatés d'avance

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

Le même mécanisme s'applique aux mécénats faisant l'objet d'une convention pluriannuelle.

	2025	2024
Toxicologie	12 298	16 123
Nutrition		35 700
Prestations		10 550
Prévention santé Longévité	122 743	155 783
Licences Mobitec	68	136
Mécénats	40 000	250 000
Contrats de recherche	11 347 416	13 891 485
TOTAL	11 522 525	14 359 776

6.6.7 Etat des échéances des dettes

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 142 627	1 507 790	5 517 970	14 116 867
Emprunts et dettes financières divers	3 500 000	250 000	1 000 000	2 250 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 572 334	3 572 334		
Dettes des legs ou donations	482 164	352 468	129 696	
Personnel et comptes rattachés	1 633 535	1 633 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 692 519	1 692 519		
Prélèvement à la source	33 335	33 335		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 628	33 628		
Etat, contribution économique et impôt sur les bénéfices	358	358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 792	61 792		
Autres dettes	149 383	149 383		
Produits constatés d'avance	11 522 525	5 902 832	5 619 693	
TOTAUX AU 31/12/2025	43 824 200	15 189 974	12 267 359	16 366 867
TOTAUX AU 31/12/2024	49 042 522	17 570 591	13 451 626	18 020 305

Sur les 5 620 K€ de produits constatés d'avance d'un à cinq ans :

- 5 600 K€ concernent des contrats de recherche
- 20 K€ concernent des mécénats contre 40 K€ en 2024

7 - Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés)
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés)
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits d'exploitation

7.1.1 Ventes de biens et services

	2025	2024	Evolution
(a) Vaccinations	1 353 137	1 288 725	64 411
(b) Examens santé	4 104 889	4 162 089	-57 200
(c) Toxicologie	861 582	1 027 199	-165 617
(d) Formations, conseils et audits	210 141	197 567	12 574
(e) Expertises, travaux scientifiques, Contrats	957 274	758 319	198 955
(f) Prestations de services	516 748	659 382	-142 633
(g) Parrainages	10 333	0	10 333
(h) Produits accessoires	418 539	468 630	-50 091
(i) Production stockée	-3 335	-31 239	27 903
TOTAL	8 429 309	8 530 673	-101 364

La production vendue est en baisse de 101 k€ par rapport à 2024 s'expliquant par la baisse d'activité en toxicologie, expertises et produits accessoires (remboursement de charges) compensée partiellement par la hausse des autres activités (vaccinations et expertises)

- (a) Le chiffre d'affaires en vaccination continue de progresser +5%
- (b) La baisse du chiffre d'affaires en examens de santé s'explique par la baisse des bilans entreprise et une revue des dotations CPAM.
- (c) Le chiffres d'affaires de la toxicologie en reprenant la production stockée s'établit à 0.9M€ en baisse par rapport à 2024.
- (d) Les formations, conseils et audits augmentent légèrement.
- (e) La hausse des expertises et travaux scientifiques s'expliquent par une augmentation des études scientifiques de l'USM et des prestations des contrats de recherche (Presta Olink et Iliad)
- (f) La baisse des prestations de service s'explique essentiellement par la baisse des prestations du Plehta.
- (g) Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire. L'Institut Pasteur de Lille a bénéficié de 10 k€ de parrainage en 2025 dans le cadre des Printemps de la Prévention.
- (h) La baisse des produits accessoires de 50 k€ s'explique notamment par une régularisation de charges.
- (i) La production stockée correspond à la variation des en cours de prestations en toxicologie

7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

	2025	2024
Taxe d'apprentissage	82 852	
Subventions du Ministère	8 924 000	7 014 000
Subventions des communes	3 886	4 040
Subventions des contrats de recherche	6 253 034	5 363 345
Subventions pôle santé	445 837	407 235
Autres subventions	9 630	9 662
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	285 618	
TOTAL	16 004 857	12 798 282

Concours publics :

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur

Subventions :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Si un risque d'indus ou de reversement de subvention est avéré, il est enregistré en « *Provisions pour risques et charges* »

➤ Subventions du Ministère

Au titre de l'année 2025, le ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) a accordé à l'Institut Pasteur de Lille une subvention de 8 924 K€.

➤ Subventions des contrats de recherche

Les 6 253 K€ de subventions des contrats de recherche correspondent aux subventions utilisées sur l'année 2025.

➤ Subventions pôle santé

Le niveau des subventions finançant les missions de prévention santé du pôle santé est passé, 446 K€ en 2025 contre 407 K€ en 2024. La fraction des subventions non utilisée a été comptabilisée en produits constatés d'avance pour une utilisation en 2026.

➤ Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat

Avec l'application du Règlement ANC n° 2022-06, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat, antérieurement comptabilisée en produit exceptionnel, est désormais comptabilisée en produit exploitation.

7.1.2.2 Ressources liées à la générosité du public

7.1.2.2.1 Dons manuels

Conformément à l'engagement pris par l'Institut Pasteur de Lille, les dons perçus sont intégralement utilisés pour financer ses actions de recherche.

Les dons qui sont affectés par le donateur à un objet spécifique font l'objet d'une imputation en fonds dédiés à la clôture s'ils n'ont pas été utilisés sur l'exercice.

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

En 2025, la fondation a perçu 3 758 K€ de dons, contre 4 000 K€ en 2024.

7.1.2.2.2 Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Au 31 décembre 2025, le produit de mécénats s'élève à 1 425 K€. Au 31 décembre 2024, le produit des mécénats était de 1 687 K€.

7.1.2.2.3 Legs, donations et assurances-vie

Cette rubrique du compte de résultat présente les produits des libéralités nets des charges.

Les actifs et passifs issus de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation, avec une contrepartie en produits, sauf stipulation contraire du testateur ou donateur.

La partie des libéralités qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice est inscrite au passif en « fonds reportés » avec pour contrepartie une charge.

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 868 043
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 814 365
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 144 430
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 255 584
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 182 471
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	865 461
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 034 489

7.1.2.3 Contributions financières

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une entité privée. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Ainsi définies, elles sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation lorsqu'elles relèvent de l'activité courante de l'entité.

	2025	2024
Contrats de recherche	1 185 555	899 331
Prévention santé longévité	19 529	51 001
TOTAL	1 205 084	950 332

7.1.3 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

	2025	2024
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations	70 840	28 176
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	936 959	524 539
Reprise sur provision pour indemnité de départ en retraite	498 820	832 296
Reprise sur provision indemnités de rupture	207 000	225 000
Reprise sur provision divers litiges	36 000	100 000
Reprise sur provision pour médaille du travail	161 175	128 803
Transferts de charges		59 205
TOTAL	1 910 794	1 898 019

Comme en 2024, les provisions pour indemnité de départ en retraite et médaille du travail ont fait l'objet d'une reprise de la provision constituée sur l'exercice précédent et d'une nouvelle dotation pour 2025.

Avec l'application du règlement ANC n° 2022-06, la technique du transfert de charges n'est plus utilisée. Désormais les refacturations de charges diverses et indemnités d'assurance sont comptabilisées dans des comptes de produits dédiés. Les remboursements reçus en compensation de charges de personnel sont inscrits au crédit du compte de charge « remboursements de charges de personnel »

7.1.4 Utilisations des fonds dédiés

Ce poste concerne uniquement l'utilisation de fonds dédiés sur des subventions d'exploitation relatives à des contrats de recherche, 1 987 K€.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini et qui a été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de produit « utilisation des fonds dédiés » en contrepartie du passif « fonds dédiés ».

7.1.5 Autres produits

Ils correspondent aux loyers et à la rémunération du nom et du visuel de l'Institut Pasteur de Lille.

	2025	2024
Loyers	452 501	469 982
Redevances	428 250	748 024
Produits divers de gestion	52 201	42 462
Indemnités d'assurance	480	
TOTAL	933 433	1 260 468

7.2 Charges d'exploitation

7.2.1 Achats de marchandises

Ce poste correspond essentiellement à l'achat de vaccins pour 749 k€ et le solde pour le stock de produits de laboratoires et de consommables (42k€).

7.2.2 Autres achats et charges externes

La hausse de 1 607 k€ résulte essentiellement par activité des éléments suivants :

- Paiement de prestations significatives pour 2 contrats de recherche : - 1 773 K€
- Coût des bâtiments : - 821 K€ s'expliquant principalement par le passage en charges de l'encours du projet 2B abandonné
- Centre de Prévention Pasteur Lille : - 167 K€ s'expliquant par la hausse du nombre de bilans biologiques en lien avec l'augmentation du nombre de bilans CPAM.
- Une diminution des charges dans les secteurs suivants :
 - o Fonctions facilitantes : + 551 K€ (communication, philanthropie et RH)
 - o Expertises : + 101 K€ du fait de l'arrêt des activités R&D et Recherche fin 2024 en Toxicologie
 - o Pôle Recherche : +503 K€ en lien avec leur activité

En 2025, le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 95 069 € et se répartit de la manière suivante :

	KPMG	CTN Audit
Certification des comptes	41 199	44 970
Autres services	8 900	
Total	50 099	44 970

7.2.3 Aides financières

Une aide financière est une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les aides financières sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges d'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité.

En 2025, l'Institut Pasteur de Lille a octroyé 150 K€ d'aides financières à l'Association du Restaurant Campus Pasteur Lille pour soutenir son activité.

7.2.4 Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste reprend entre autres la taxe sur les salaires à hauteur de 304 K€, la formation professionnelle continue pour 125 K€, la contribution légale à la formation professionnelle pour 135 K€ et la régularisation du coefficient de déduction de TVA pour 23 K€

7.2.5 Salaires et traitements, charges sociales

	2025	2024
Salaires et traitements	11 096 006	11 704 597
Charges sociales et dépenses sociales	4 254 817	4 384 414
Variation des provisions sur salaires et charges à payer	-30 621	-22 252
Total	15 320 202	16 066 759

La baisse de 746 K€ se décompose en :

- ✓ -608 k€ se décomposant en
 - ✓ -310 K€ de salaires et traitements bruts liée à la baisse des effectifs à hauteur de 8.14 ETP
 - ✓ -298 k€ de baisse d'indemnités de départ
- ✓ -130 K€ de charges sociales en lien avec la variation de la masse salariale (taux de charges moyen 39%)
- ✓ -8 K€ de provisions sur salaires résultant de la variation de la provision sur congés payés, compte épargne temps (CET)

Intéressement

L'Institut Pasteur de Lille n'a pas signé d'accord d'intéressement des salariés aux performances de la Fondation.

Article 20 LOI n°2006-586 du 23 MAI 2006

En application de cette loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 250 509 euros en 2025.

Ventilation de l'effectif

Effectif en ETP en fin de mois	Moyenne 2025	Moyenne 2024
ETP en Recherche	144,89	138,07
Dont nombre de boursiers Post doc	28,42	17,75
ETP en Santé environnement	71,94	86,18
ETP en Administration	57,20	57,75
Nombre total d'ETP	274,03	282,17
Nombre total de CONTRATS	285,00	295,42
Nombre de stagiaires rémunérés	3,00	5,08
Nombre de stagiaires non rémunérés	5,00	5,58

7.2.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

	2025	2024
Amortissement des immobilisations	3 887 428	3 639 466
Provision pour dépréciation des créances clients	144 564	162 708
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 031 992	3 802 174

Hors procédure judiciaire, la Fondation provisionne ses créances clients impayées à 50% lorsque leur antériorité est comprise entre 6 mois et un an et à 100% lorsque leur antériorité est supérieure à 1 an. Cette prudence peut entraîner d'importante variation des dotations et reprises de provisions. De plus, lorsqu'un échéancier de paiement mit en place avec un client est respecté, la provision est reprise.

7.2.7 Dotations aux provisions

	2025	2024
Dotation provision pour indemnité de départ en retraite	528 261	498 820
Dotation provision pour médaille du travail	190 762	161 175
Dotation provision indemnités de rupture	0	119 000
Dotations aux provisions	719 023	778 995

7.2.8 Reports en fonds dédiés

Ce poste concerne uniquement les reports en fonds dédiés sur des subventions d'exploitation relatives à des contrats de recherche, 1 857 K€.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini et qui n'a pas été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charge « reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « fonds dédiés »

7.2.9 Autres charges

Ce poste inclut principalement le coût de la mise en conformité informatique réglementaire et la constatation en perte des créances irrécouvrables antérieurement provisionnées. Avec l'application du règlement ANC n° 2022-06, les valeurs comptables des immobilisations cédées, antérieurement comptabilisées en charges exceptionnelles, figurent désormais en autres charges.

	2025	2024
Dépôt et maintien de brevets	440	280
Droit d'auteur et reproduction	5 589	2 632
Logiciels non durables	373 782	319 832
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	270	
Autres charges sur legs ou donations	0	990
Pertes sur créances irrécouvrables	1 105 115	358 035
Autres charges de gestion courantes	4 793	4 784
Frais de gestion	6 000	
Total autres charges	1 495 989	686 554

7.3 Résultat financier

7.3.1 Produits financiers

Autres intérêts et produits assimilés		317 266
- Revenus des actions	135 199	
- Revenus des comptes à terme	93 395	
- Autres produits financiers	88 672	
Reprises sur provisions, dépréciations		33 526
- Participations		
- Valeurs mobilières	32 162	
- Prêts à long terme	1 364	
Différences positives de change		835
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL AU 31/12/2025		351 627

7.3.2 Charges financières

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	796 653
- dépréciation actions / participations	763 200
- dépréciation valeurs mobilières de placement	33 453
- dépréciation prêts à long terme	
Intérêts et charges assimilées	579 064
- Intérêts des emprunts	578 533
- Autres charges financières	532
Différences négatives de change	71 443
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 542
TOTAL AU 31/12/2025	1 467 703

7.4 Résultat exceptionnel

Le règlement ANC 2022-06 vise à exclure du résultat exceptionnel les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité. Il prévoit que sont comptabilisés en résultat exceptionnel uniquement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

L'institut Pasteur de Lille n'a pas constaté de résultat exceptionnel au 31 décembre 2025.

7.5 Impôt sur les bénéfices

Rappel du contexte :

Fin 2016, l'administration fiscale a formulé une demande d'examen du régime fiscal de l'institut Pasteur de Lille au regard de l'impôt sur les sociétés. Compte tenu de la complexité du dossier, elle a développé sa position dans différents rescrits dont le dernier a été établi le 3 août 2020.

Il ressort de ces différents rescrits que les activités suivantes sont soumises à l'impôt sur les bénéfices :

- les vaccinations autres que la rage curative, la grippe et la fièvre jaune
- les bilans à la carte
- les études cliniques
- les expertises et actions d'éducation santé du service « nutrition et activité physique » à destination des entreprises
- les rémunérations du nom et du visuel

Le secteur fiscalisé étant déficitaire la fondation n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés en 2025.

7.6 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail bénévole, mises à disposition de personnes.
- Des contributions en biens, dons en nature redistribués ou consommés en l'état.
- Des contributions en services, mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature. Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

L'Institut Pasteur de Lille a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de notre entité
- La Fondation n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature

8 - Les engagements hors bilan

8.1 Crédit-bail

Le 12 juillet 2010, l'Institut Pasteur de Lille a signé avec la Ville de Lille un contrat de crédit-bail immobilier sur 25 ans.

En 2023, dans le cadre de son projet de valorisation du campus, l'Institut Pasteur de Lille a acheté à la Ville de Lille le terrain correspondant aux parcelles occupées par les bâtiments Gernez-Rieux et Liaison. Pour ce faire, la Fondation a levé l'option par anticipation du crédit-bail immobilier, conclut avec la Ville de Lille, sur la partie concernant cet ensemble immobilier (bâtiment Gernez Rieux et Liaison). L'engagement pris par la Fondation a été calculé sur la base de l'échéancier de remboursement transmis par le Crédit Agricole.

A l'expiration du crédit-bail, le prix de levée d'option d'achat sera d'un euro.

Après paiement des loyers et de ce prix, la Fondation retrouvera la propriété des immeubles.

BAILLEUR	DUREE	TYPE MATERIEL	REDEVANCES PAYEES HT	
			De l'exercice	Cumulées au 31/12
VILLE DE LILLE	25 ans 11/07/2010-12/07/2035 Avenant 1	Crédit-bail immobilier Bâtiments L/K/M/T/Y	859 298	15 501 376
			859 298	15 501 376

BAILLEUR	REDEVANCES RESTANT A PAYER en HT				PRIX ACHAT RESIDUEL
	Jusqu'à 1 an - en 2026	+1 an A 5 ans de 2027 à 2030	+ 5 ans 2031 à 2035	Total à payer	
VILLE DE LILLE	857 432	3 431 928	4 290 854	8 580 214	1
	857 432	3 431 928	4 290 854	8 580 214	

VALEUR ORIGINE	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		VNC 31/12/2025
			2025	Cumul	
Constructions 15 232 442	12/07/2010	12/07/2035 Soit 25 ans	609 298	10 508 912	4 723 530

8.2 Legs et assurances-vie

Les legs, donations et assurances-vie sont inscrits en engagements hors bilan à la date à laquelle la Fondation est informée de la volonté du donateur jusqu'à leur comptabilisation à l'actif :

- pour les legs à la date d'acceptation
- pour les assurances-vie à la date de réception des fonds

Legs

Dans l'attente des inventaires définitifs communiqués par les notaires, le montant des legs en attente d'acceptation au 31/12/2025 a été estimé à 665 800 € :

Libellés	Situation juridique du dossier	Type de legs	Montant en EUR
25.2024	En attente info notaire	1/60.	2 000 €
27.2024	Délivrance par les Domaines	100%	100 000 €
33.2024	En attente info notaire	25%	400 000 €
6.2025	En attente info notaire	1/2.	125 000 €
12.2025	En attente info notaire	Legs particulier 6%	28 800 €
13.2025	En attente info notaire	25%	10 000 €
Total			665 800 €

Assurances-vie

Le montant des assurances-vie en attente d'encaissement au 31/12/2025 est de 146 629 € :

Libellés	Situation juridique du dossier	Montant en EUR
31.2025	En cours	9 000 €
16.2023	En cours	127 629 €
33.2025	En cours	10 000 €
		146 629 €

8.3 Les autres engagements hors bilan

8.3.1 Engagements donnés

- Emprunt : les emprunts de la SCI Campus Pasteur de Lille sont garantis par les hypothèques sur les actifs que sont les immeubles et de manière complémentaire à la demande des banques CEB et CE Hauts de France, l'Institut Pasteur de Lille s'est porté garant de ces emprunts, dont le capital restant dû est de 13 019 K€ au 31/12/2025
- Travaux de réhabilitation : au 31 décembre 2025, avec l'achèvement des chantiers en cours l'Institut Pasteur de Lille n'a plus d'engagements sur travaux envers des prestataires.

8.3.2 Engagements reçus

- Emprunts : les emprunts souscrits par la Fondation sont garantis par les cautionnements suivants :

Etablissement	Montant initial emprunté en euro	Date de souscription	Date d'échéance	Type de garantie	Montant Garanti en euro au 31/12/2025
CIC Nord-Ouest	7 000 000	11/2018	11/2038	Garanties personnelles de 3 500 000 € de la Métropole Européenne de Lille et de 3 500 000 € de la Région Hauts-de-France.	4 935 205
CIC Nord-Ouest	2 043 000	04/2024	03/2036	Caution solidaire de la Ville de Lille à hauteur de 2 043 322,78 €	1 809 391
LA MONDIALE	5 000 000	10/2019	10/2039	Caution solidaire de la Métropole Européenne de Lille et de la Région Hauts de France à hauteur de 50 % chacune.	3 500 000
CEB	5 900 000	12/2020	12/2040	Caution solidaire de la Métropole Européenne de Lille et de la Région Hauts de France à hauteur de 50 % chacune.	4 657 895
CEB	10 700 000	07/2022	07/2042	Caution solidaire de la Métropole Européenne de Lille et de la Région Hauts de France à hauteur de 50 % chacune.	9 573 684
Totaux	30 643 000				24 476 175

- Travaux de réhabilitation : au 31 décembre 2025, l'Institut pasteur de Lille ne dispose d'aucune caution reçue au titre de travaux.

8.4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la parties liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
SCI Campus Pasteur Lille	Participation à 100%	254 313 €	Apport en compte courant

9 – Dispositions spécifiques aux entités faisant Appel Public à la Générosité (APG)

L'Institut Pasteur de Lille faisant appel public à la générosité, cette annexe intègre, conformément aux dispositions spécifiques prévues dans le règlement ANC n°2018-06, le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

9.1 Méthodologie CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « Générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise principalement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable (70xxxxxx, 74xxxxxx, 75xxxxxx ...) qui permettra de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- 1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC
 - 1.1 Cotisations sans contrepartie
 - 1.2 Dons, legs et mécénat
 - Dons manuels
 - Legs, donations et assurances-vie
 - Mécénat
 - 1.3 Autres produits liés à la générosité du public
- 2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC
 - 2.1 Cotisations avec contrepartie
 - 2.2 Parrainage des entreprises
 - 2.3 Contributions financières sans contrepartie
 - 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public
- 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS
- 4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
- 5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS

Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « Générosité du public », les autres produits (lignes 2, 3) sont considérés comme « Hors générosité du public », les lignes 4 et 5 font appel à la fois à la comptabilité générale et analytique pour déterminer leur affectation.

La partie « Charges » fait appel d'une part à la comptabilité analytique uniquement, pour pouvoir renseigner les lignes :

- 1 - MISSIONS SOCIALES
 - 1.1 Réalisées en France
 - Rechercher et comprendre (SANs R5xxxxx et P5xxxxx Recherche en « GP », Cxxxxxx Contrats subventionnés et fonds privés en « hors GP »)

Prévenir et informer (SANs S3xxxxx Santé Publique et A6C1xxx Communication en « hors GP »)
Mettre au point et développer des solutions (SANs E4xxxxx Expertises en « hors GP »)

2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

2.1 Frais d'appel à la générosité du public (SANs A6C02xx Collecte en « GP »)
2.2 Frais de recherche d'autres ressources (SAN A6R0100 Administration et Contrats de recherche en « hors GP »)

3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Services support (SANs A6xxxxx hors celles repris en 2, en « hors GP »)
Immobilier (SANs I9xxxxx Bâtiments et A6I0100 Gestion immobilière en « hors GP »)

et d'autre part à la fois à la comptabilité générale et analytique pour renseigner les lignes :

4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (Comptes 681 hors dot amortissements, 686 et 687)

5 - IMPOT SUR LES BENEFICES

6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (Comptes 6894 et 6896)

Remarque : « GP » ou « hors GP » selon la même méthodologie (examen des SANs concernées) utilisée pour ventiler les lignes 1, 2 et 3.

Principes généraux :

Conformément au règlement ANC 2018-06 et aux recommandations de la CNCC dans son guide de contrôle, le résultat de la générosité du public a été ramené à 0 en limitant les lignes « Missions sociales » et « Frais de fonctionnement » au montant des ressources disponibles issues de la générosité du public. Les charges relatives aux « Missions sociales » et aux « Frais de fonctionnement » sont réduites du montant du résultat négatif initial. Ce dernier est imputé proportionnellement à ces deux rubriques telles qu'elles ressortent avant la limitation de leur montant.

9.2 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

9.2.1 Informations générales

L'Institut Pasteur de Lille est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 1er avril 1898, qui intervient dans le domaine de la recherche et de la santé publique.

La Fondation réalise ses missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés d'une année ne sont pas nécessairement utilisés cette même année compte tenu du temps nécessaire pour organiser des projets de qualité. Néanmoins, les fonds affectés par les donateurs non utilisés dans l'année restent dédiés à leur objet à la fin de l'année.

9.2.2 Précisions et méthodologie du CROD (Compte de résultat par origine et destination)

La fondation faisant appel à la générosité du public, elle présente un CROD (Compte de résultat par origine et destination) élaboré conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Ce CROD a été établi en l'application des règles comptables en vigueur dans la Fondation et constitué à partir du compte de résultat. Pour les besoins spécifiques du CROD, une répartition analytique de certaines charges a été mise en œuvre.

La méthodologie de son établissement est présentée au Conseil d'Administration pour validation et est revue par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission de certification des comptes annuels.

9.2.3 Ressources

Pour mener à bien ses missions sociales, l'Institut Pasteur de Lille dispose de ressources d'origine mixte. Il bénéficie à la fois de fonds publics et privés parmi lesquels certains sont issus de la générosité du public. En 2025, les ressources totales (ou produits) de l'exercice inscrites au compte de résultat s'élèvent à 41 996 K€.

9.2.3.1 Ressources collectées liées à la générosité du public (11 095 K€)

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons, legs et autres libéralités et des mécénats. Sont considérées comme affectées, les sommes qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminé.

En 2025, l'Institut Pasteur de Lille a perçu 11 095 K€ de ressources collectées auprès du public contre 10 864 K€ en 2024.

Les ressources collectées auprès du public représentent 27 % des ressources de la Fondation.

9.2.3.2 Produits non liés à la générosité du public (10 969 K€)

Ils s'élèvent en 2025 à 10 969 K€ contre 11 904 K€ en 2024 et se décomposent de la manière suivante :

	2025	2024
Production vendue	8 513 K€	8 531 K€
Contributions financières	1 205 K€	950 K€
Revenus des immeubles	453 K€	470 K€
Redevances	428 K€	748 K€
Divers	53 K€	102 K€
Produits financiers	318 K€	380 K€
Produits exceptionnels	0 K€	723 K€

Les produits non liés à la générosité du public regroupent les produits de la facturation des services associés aux missions sociales de l'Institut Pasteur de Lille, les contributions financières et les contrats de recherche sur fonds privés, les revenus des immeubles, les redevances et les produits financiers et exceptionnels. La variation à la baisse provient essentiellement des redevances liées à l'utilisation du nom de -320 K€ (USM).

Ils représentent 27 % des ressources de la Fondation.

9.2.3.3 Subventions et autres concours publics (15 922 K€)

Entrent dans la catégorie des subventions et autres concours publics, les subventions d'exploitation et les subventions dédiées d'origine publique. En 2025, l'Institut Pasteur de Lille a reçu :

- 8 924 K€ de subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- 6 253 K€ de fonds publics pour financer des contrats de recherche
- 745 K€ de subventions diverses (dont 286 k€ de QP de subvention d'investissement suite au changement comptable demandant le reclassement d'exceptionnel à exploitation)

Ce poste constitue 39 % des ressources de la Fondation.

9.2.3.4 Reprises des provisions (1 944 K€)

La ligne "reprises de provisions" inclut :

- les reprises sur provisions d'exploitation pour 1 911 K€
- les reprises sur provisions à caractère financier pour 33 K€

9.2.3.5 Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs (1 987 K€)

L'utilisation de fonds dédiés d'exercices antérieurs sur subventions de contrats de recherche s'élève à 1 987 K€ en 2025.

9.2.4 Emplois

En 2025, les emplois (ou charges) de l'exercice inscrits au compte de résultat s'élèvent à 40 208 K€, ils sont en hausse de +96 K€.

Ceux-ci sont ventilés en cinq catégories à partir de la comptabilité analytique et des comptes de charge de la comptabilité générale.

9.2.4.1 Missions sociales (22 708 K€)

Elles s'organisent sur quatre axes : rechercher et comprendre, mettre au point et développer des solutions, former et enfin prévenir et informer. Les frais affectés sur ces 4 axes sont les frais directs de consommables et de personnel, ils ne comprennent ni les frais mutualisés, ni les frais centraux, ni l'immobilier.

Les missions sociales représentent 56 % des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat et sont en augmentation de 613 K€, elles sont financées à hauteur de 5 735 K€ par la générosité du public.

9.2.4.2 Frais de recherche de fonds (2 715 K€)

Les frais dédiés à la recherche de subventions et autres concours publics s'élèvent à 477 K€. Ces dépenses sont stables et nécessaires à la gestion et justification de l'utilisation des fonds affectés à la réalisation des missions sociales. Elles représentent 1 % des emplois de l'exercice.

Les frais dédiés à la sollicitation de la générosité du public, au traitement des dons et libéralités accordés à l'Institut Pasteur de Lille se montent à 2 239 K€, ils sont en baisse de progression de 311 K€ par rapport à 2024. Ces frais représentent 6 % des emplois de l'exercice.

9.2.4.3 Frais de fonctionnement (11 268 K€)

Les frais de fonctionnement représentent 28 % des emplois.

Ils comprennent toutes les charges non imputables directement aux missions sociales, à la collecte de fonds, à la recherche de subventions et autres concours publics, soit le coût des services supports et de l'immobilier. Ces dépenses sont réparties en frais centraux, frais mutualisés et dépenses immobilières :

9.2.4.3.1 Les frais centraux

Ils s'élèvent à 849 K€, soit 2 % des emplois de l'exercice. Ils reflètent la part des frais de fonctionnement destinés à la gouvernance de la Fondation.

9.2.4.3.2 Les frais mutualisés

Ils correspondent aux fonctions transverses (Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie, Qualité, Ressources Humaines, Juridique, Sécurité, Infrastructure et Moyens Généraux, Gestion Immobilière, Services Informatiques, Achats, Communication) pour 4 313 k€.

Les frais mutualisés représentent 11 % des emplois de l'exercice.

9.2.4.3.3 Les dépenses liées à l'immobilier

Elles reprennent principalement les dépenses d'entretien des immeubles, d'assurances, d'amortissements, loyers de crédit-bail immobilier et les intérêts des emprunts.

Elles s'élèvent à 6 105 K€ et représentent 15 % des emplois.

9.2.4.4 Dotations aux provisions (1 660 K€)

La ligne "dotation aux provisions" inclut :

- Les dotations aux provisions d'exploitation pour 942 K€. Elles sont composées principalement des provisions pour indemnités de départ à la retraite, médaille du travail et dépréciation des créances clients.
- Les dotations aux provisions financières pour 7 K€. Elles sont liées à la dépréciation des valeurs mobilières de placement et participations.

Ces dotations s'élevaient à 1 379 K€ en 2024.

9.2.4.5 Reports en fonds dédiés (1 857 K€)

Cette somme représente la partie des ressources affectée à un ou plusieurs projets, non utilisée au cours de l'exercice et reportée sur des exercices ultérieurs, elles diminuent de 1 252 K€.

CROD 2025				2025			2024		
				GP	Hors GP	TOTAL	GP	Hors GP	TOTAL
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC									
1.1 Cotisations sans contrepartie									
1.2 Dons, legs et mécénat									
- Dons manuels									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Mécénat									
1.3 Autres produits liés à la générosité du public									
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC									
2.1 Cotisations avec contrepartie									
2.2 Parrainage des entreprises									
2.3 Contributions financières sans contrepartie									
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public									
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS									
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS									
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEEDS ANTERIEURS									
TOTAL				11 094 815,95	29 944 405,28	41 039 221,23	10 863 568,69	28 182 633,08	39 046 201,77
CHARGES PAR DESTINATION									
1 - MISSIONS SOCIALES									
1.1 Réalisées en France									
- Actions réalisées par l'organisme									
Rechercher et comprendre									
Prévenir et informer									
Mettre au point et développer des solutions									
Former									
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France									
1.2 Réalisées à l'étranger									
- Actions réalisées par l'organisme									
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger									
organismes agissant en France									
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS									
2.1 Frais d'appel à la générosité du public									
2.2 Frais de recherche d'autres ressources									
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT									
Services support									
Immobilier									
Frais mutualisés									
Frais centraux									
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS									
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES									
6 - REPORTS EN FONDS DEEDS DE L'EXERCICE									
TOTAL				-11 094 815,95	-29 113 501,84	-40 208 317,79	-10 863 568,69	-29 249 899,68	-40 113 468,37
EXCEDENT OU DEFICIT				0,00	830 903,44	830 903,44	0,00	-1 067 266,60	-1 067 266,60

COMPTÉ D'EMPLOI/ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
1 - MISSIONS SOCIALES*					
1.1. Réalisées en France					
- Actions réalisées directement:					
- Rechercher et Comprendre	-5 734 745	-4 758 357	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Prévenir et Informer	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	3 757 603	4 000 367
- Mettre au point et développer des solutions	0	0	- Dons manuels	5 034 489	4 535 288
- Former	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	1 425 111	1 687 167
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	- Mécénats	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	-2 238 664	-2 549 839			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-2 705 569	-2 611 179			
TOTAL DES EMPLOIS	-10 678 978	-9 919 375	TOTAL DES RESSOURCES	10 217 203	10 222 823
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-384 175	-323 681	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	360 124	587 022
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-31 663	-620 513	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	517 489	53 724
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
V - TOTAL GENERAL	-11 094 816	-10 863 569	TOTAL	11 094 816	10 863 569

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	0,00
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	0,00	0,00
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0,00	0,00
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	0,00